

Statistiques choisies sur les familles canadiennes et le droit de la famille : Deuxième édition

**Préparé par la
Section de la recherche**
Équipe sur les pensions alimentaires pour enfants
Ministère de la Justice du Canada

Also available in English

Le présent rapport peut être reproduit, en tout ou en partie, par quelque moyen que ce soit, sans frais et sans qu'il soit nécessaire d'en demander la permission au ministère de la Justice, pourvu que toutes les précautions raisonnables soient prises pour assurer l'exactitude de la matière reproduite, que le ministère de la Justice soit désigné comme source et que la reproduction ne soit pas présentée comme la version officielle du rapport d'origine.

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada (2000)
(Ministre de la Justice et procureure générale du Canada)

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES DE LA FAMILLE	2
Structure de la famille	2
Familles avec enfants	2
Contexte familial à la naissance	3
Familles monoparentales.....	4
Revenu familial	5
La pauvreté dans la famille	6
MARIAGE, DIVORCE ET SÉPARATION	8
Mariage	8
Divorce.....	8
Tendances du mariage et du divorce	9
Durée du mariage et âge au moment du divorce	9
ENFANTS, SÉPARATION ET DIVORCE.....	11
La vie familiale complexe des enfants canadiens	11
Un nombre disproportionné d'enfants de familles désunies sont nés d'unions libres	12
Schémas de séparation et de divorce.....	13
GARDE DES ENFANTS.....	15
Ententes de garde	15
Existence d'ordonnances de garde selon le temps écoulé et le type d'union rompue.....	15
Garde	16
Modalités de garde	17
Contacts avec le parent qui n'a pas la garde	18
Évolution des contacts avec le parent qui n'a pas la garde	19
PENSIONS ALIMENTAIRES POUR LE CONJOINT ET LES ENFANTS.....	21
Nombre de payeurs et de bénéficiaires de pensions alimentaires entre 1986 et 1996	21
Revenu des payeurs et des bénéficiaires de pensions alimentaires pour enfants	22
Sources de revenu	23
Ententes sur les pensions alimentaires pour enfants	25
Régularité des paiements.....	26
Visites et paiement des pensions alimentaires pour enfants	27
ANNEXE.....	28
ENQUÊTES DE STATISTIQUE CANADA.....	28
Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes (ELNEJ)	28
Bureau d'enregistrement des actions en divorce (BEAD)	28
Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR)	28

DONNÉES DE REVENU CANADA.....	28
Statistiques fiscales	28
BIBLIOGRAPHIE.....	29

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Revenu annuel moyen selon la structure de la famille, 1993-1997.....	6
Tableau 2 : Familles et pauvreté (1996).....	7
Tableau 3 : Mariages et divorces – Nombre et taux, Canada et provinces/territoires, 1997.....	8
Tableau 4 : Répartition des enfants d’après l’existence d’une ordonnance de la cour concernant la garde, selon le type d’union rompue et le temps écoulé depuis la séparation – ELNEJ, 1 ^{er} cycle, 1994-1995	15
Tableau 5 : Modalités de garde établies par un tribunal, selon l’âge de l’enfant au moment de la séparation et le type d’union rompue – ELNEJ, 1 ^{er} cycle, 1994-1995.....	16
Tableau 6 : Modalités de garde au moment de la séparation, enfants issus d’unions rompues – ELNEJ, 1 ^{er} cycle, 1994-1995	17
Tableau 7 : Nature des contacts avec le père ou la mère au moment de la séparation, selon le type d’union – ELNEJ, 1 ^{er} cycle, 1994-1995	19
Tableau 8 : Type d’entente sur la pension alimentaire, selon le type d’union rompue – ELNEJ, 1 ^{er} cycle, 1994-1995	25
Tableau 9 : Type d’entente sur la pension alimentaire et régularité des paiements, selon le type d’union rompue – ELNEJ, 1 ^{er} cycle, 1994-1995	26

LISTE DES FIGURES

Figure 1 :	Structure de la famille et proportion par rapport à l'ensemble des familles, 1996.....	2
Figure 2 :	Familles avec enfants, selon la structure, 1986 à 1996	3
Figure 3 :	Structure de la famille à la naissance de différentes cohortes d'enfants	3
Figure 4 :	État matrimonial des mères et des pères seuls, 1991	4
Figure 5 :	Proportion d'enfants dans les ménages privés, selon la structure de la famille, 1996	5
Figure 6 :	Taux de pauvreté selon la structure de la famille, 1996.....	7
Figure 7 :	Taux de mariage et de divorce au Canada, 1967-1997	9
Figure 8 :	Âge médian au moment du divorce, 1993-1997	10
Figure 9 :	Enfants canadiens nés d'un parent seul ou dont les parents se sont séparés, pour diverses cohortes de naissance.....	11
Figure 10 :	Enfants canadiens nés dans une famille biparentale qui ont vécu la séparation de leurs parents, selon le type d'union des parents – Cohortes de 1983-1984 – ELNEJ 1994-1995	12
Figure 11 :	Répartition des enfants de 11 ans et moins et des enfants issus d'une famille désunie, selon le type d'union des parents – Canada – ELNEJ 1994-1995.....	13
Figure 12 :	Pourcentage d'enfants issus d'un mariage rompu dont les parents n'ont pas encore divorcé, selon le temps écoulé depuis la séparation – ELNEJ 1994-1995 (méthode des tables de survie)	14
Figure 13 :	Modalités de garde des enfants.....	17
Figure 14 :	Nature des contacts avec la mère ou le père au moment de la séparation – ELNEJ 1994-1995	18
Figure 15 :	Nature des contacts avec le père au moment de l'enquête, selon le temps écoulé depuis la séparation – ELNEJ 1994-1995	20
Figure 16 :	Nombre de personnes ayant déclaré avoir versé ou reçu une pension alimentaire, 1986-1996.....	21

Figure 17 : Montant total de la pension selon le nombre de payeurs et de bénéficiaires, Canada 1995	22
Figure 18 : Paliers de revenu des payeurs et des bénéficiaires, 1995	23
Figure 19 : Sources de revenu, 1995.....	23
Figure 20 : Transferts gouvernementaux, comme source de revenu des payeurs et des bénéficiaires de pensions alimentaires, Canada, 1995.....	24
Figure 21 : Fréquence des contacts avec le père dans le cas des enfants vivant chez la mère au moment de la séparation, selon la régularité des paiements de pension alimentaire – ELNEJ, 1 ^{er} cycle, 1994-1995.....	27

INTRODUCTION

Les pages qui suivent présentent des renseignements sur les familles canadiennes, sur leurs caractéristiques et sur des questions relevant du droit de la famille, comme le mariage, le divorce, l'attribution et le versement des pensions alimentaires pour enfants, la garde et les droits de visite. Pour brosser un tableau aussi exact que possible des circonstances des familles canadiennes, nous avons compilé des données provenant de différentes sources, mais surtout des nombreuses enquêtes que mène Statistique Canada pour recueillir des données sur les diverses facettes de la vie au Canada. Nous nous sommes également servi de rapports produits par d'autres organismes, souvent grâce aux données de Statistique Canada. Par conséquent, le terme « famille » utilisé dans le document désigne la famille de recensement définie par Statistique Canada : couple actuellement marié ou vivant en union libre, avec ou sans enfants jamais mariés, ou parent seul avec des enfants jamais mariés, demeurant dans un même logement.

Nous avons déployé tous les efforts possibles pour inclure les renseignements les plus récents, en mettant à jour ce document chaque fois que des renseignements pertinents étaient rendus publics. Nous avons repris certains renseignements contenus dans la version précédente des *Statistiques choisies* parce qu'ils sont basés sur des enquêtes, comme le recensement, qui n'ont pas été répétées depuis la parution de la publication d'origine. Les autres enquêtes de Statistique Canada dont nous nous servons dans le présent rapport sont l'Enquête annuelle sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) et les statistiques relatives aux divorces et aux mariages.

Il y a lieu de mentionner une autre enquête de Statistique Canada qui revêt un intérêt particulier, l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes (ELNEJ), qui a commencé en 1994. Cette enquête permet de recueillir, entre autres, des renseignements sur les questions relatives au droit de la famille, comme le divorce, la séparation, les pensions alimentaires, la garde et les droits de visite. Nous avons beaucoup puisé dans les résultats de cette enquête. Les lecteurs intéressés trouveront une analyse plus détaillée de la section de l'ELNEJ intitulée « Antécédents relatifs à la famille et à la garde légale des enfants » (premier cycle) dans la publication *Garde des enfants, droits de visite et pension alimentaire : Résultats tirés de l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes* (1999) du ministère de la Justice du Canada.

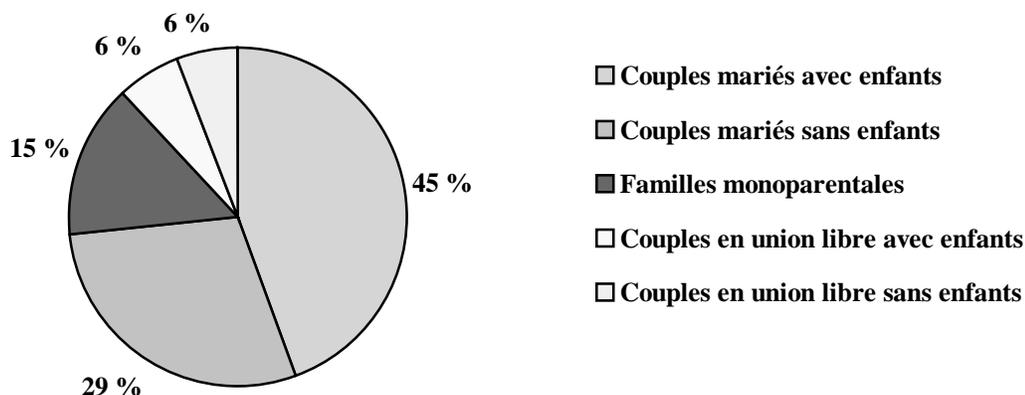
L'annexe présente une brève description des différentes enquêtes utilisées comme sources de données dans le présent document. La bibliographie contient des détails sur d'autres sources dans lesquelles nous avons également puisé des renseignements.

CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES DE LA FAMILLE

Structure de la famille

Bien que le nombre de personnes vivant dans une famille au Canada ait légèrement baissé, la plupart des gens (84 %) vivent encore en milieu familial. En 1996, les couples mariés avec enfants représentaient 45 % de l'ensemble des familles, les couples mariés sans enfants 29 %, les familles monoparentales 15 %, les couples en union libre avec enfants 6 % et les couples en union libre sans enfants 6 %.

Figure 1 : Structure de la famille et proportion par rapport à l'ensemble des familles, 1996



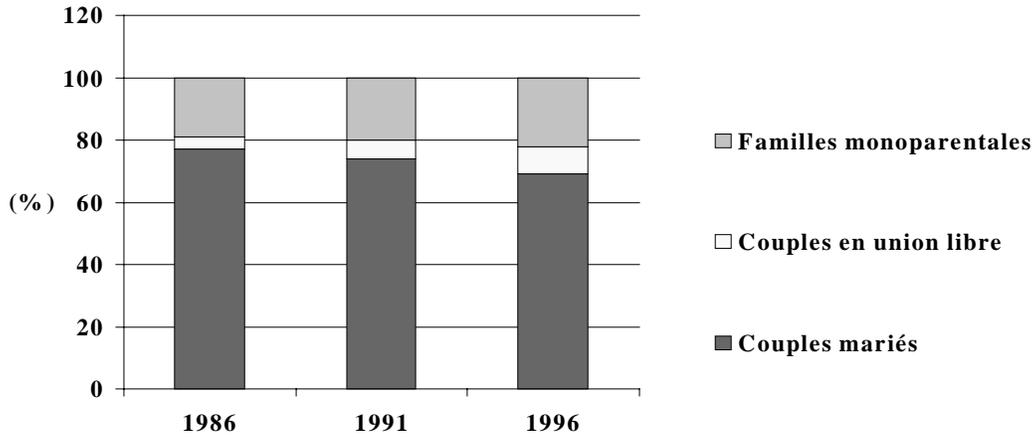
Source : Statistique Canada. *Le Quotidien*, « Recensement de 1996 : état matrimonial, unions libres et familles ».

Familles avec enfants

La proportion des familles canadiennes avec enfants n'a pas beaucoup changé au cours de la dernière décennie. En 1986, 67 % de l'ensemble des familles comptaient des enfants. En 1991 et 1996, le chiffre correspondant était de 66 %.

Même si la proportion des familles avec enfants est demeurée stable, leur structure a changé. Comme le montre la figure 2, la proportion de couples mariés avec enfants a régulièrement baissé entre 1986 et 1996, passant de 77 % à 69 %. Cette diminution s'est accompagnée de hausses du nombre des couples en union libre avec enfants et des familles monoparentales. Les couples en union libre, qui représentaient 4 % de toutes les familles avec enfants en 1986, atteignaient 8,5 % en 1996. La proportion des familles monoparentales est passée de 19 % à 22 % des familles avec enfants entre 1986 et 1996. La figure 2 présente ces tendances.

Figure 2 : Familles avec enfants, selon la structure, 1986 à 1996

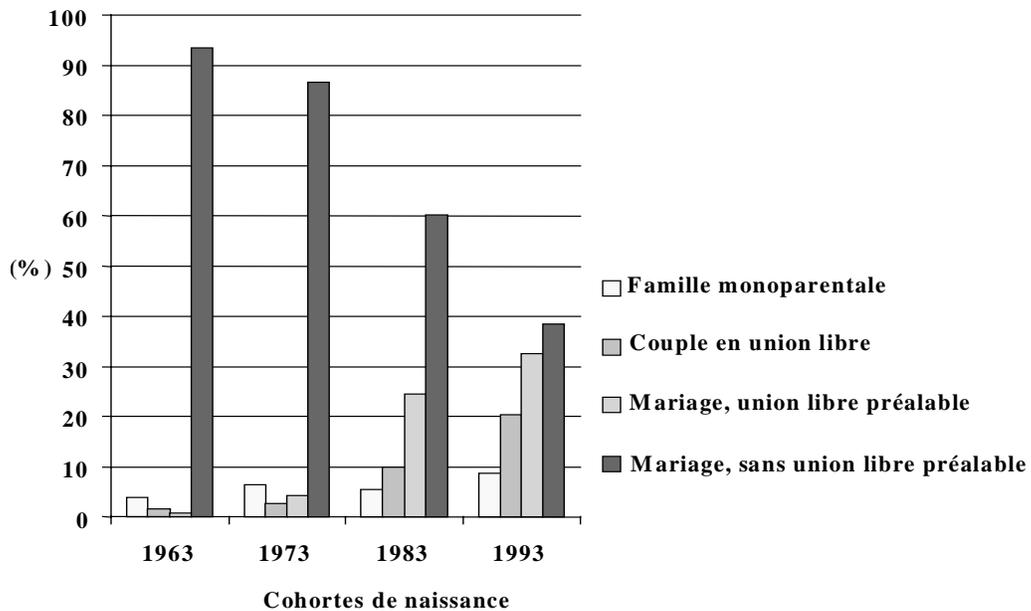


Source : Statistique Canada. *Le Quotidien*, « Recensement de 1996 : état matrimonial, unions libres et familles ».

Contexte familial à la naissance

Les enfants naissent dans des familles très différentes de ce qu'elles étaient il y a 30 ans. Dans les années 1960, la plupart des enfants naissaient de parents qui ne s'étaient mariés qu'une fois, c'est-à-dire qui n'avaient jamais vécu ensemble ou avec un autre partenaire auparavant. Aujourd'hui, presque autant d'enfants naissent dans des familles biparentales mais, de plus en plus, les parents ne sont pas mariés.

Figure 3 : Structure de la famille à la naissance de différentes cohortes d'enfants



Source : N. Marcil-Gratton et C. Le Bourdais (1999). *Garde des enfants, droits de visite et pension alimentaire : Résultats tirés de l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes.*

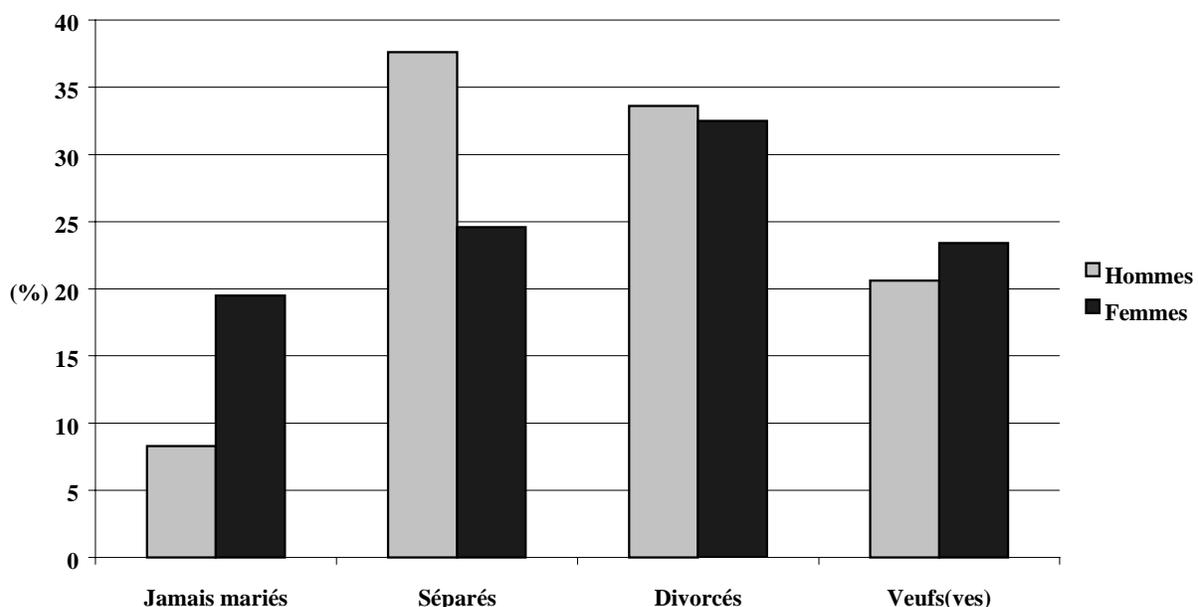
La figure 3 montre qu'au début des années 1960, plus de 90 % des enfants étaient nés de parents qui se sont mariés sans avoir vécu ensemble auparavant. Cette situation a changé radicalement depuis. Dans les cohortes 1993-1994 de l'Étude longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes (ELNEJ), les enfants nés de parents qui s'étaient mariés sans avoir vécu ensemble auparavant représentaient moins de 40 % de l'ensemble des naissances. Les plus grands changements touchent la proportion d'enfants nés de parents mariés qui avaient vécu ensemble au préalable (près de 33 %) et la proportion d'enfants nés de parents en union libre (20 %). L'évolution a été la plus marquée au Québec, où 23 % seulement des enfants des cohortes de 1993-1994 sont nés de parents mariés qui n'avaient pas cohabité au préalable. À peine la moitié des naissances ont eu lieu dans des familles mariées et 43 %, dans des couples en union libre. La proportion des naissances hors mariage atteint 50 % si on inclut dans cette catégorie les enfants nés de mères seules.

Familles monoparentales

Les familles monoparentales sont beaucoup plus susceptibles d'être dirigées par une femme que par un homme. Par exemple, en 1996, 83 % de l'ensemble des familles monoparentales étaient dirigées par des femmes et seulement 17 %, par des hommes. Même si le nombre de ces familles est en hausse, le rapport entre les mères seules et les pères seuls est resté relativement stable au cours de la dernière décennie.

En 1991, la majorité des mères seules étaient divorcées (32,5 %) ou séparées (24,6 %). De même, la plupart des pères seuls étaient divorcés (33,6 %) ou séparés (37,6 %). Il est plus rare que les parents seuls soient veufs ou veuves (respectivement 20,6 % et 23,4 %) à comparer aux années 1950 et 1960, lorsque c'était le cas de près des deux tiers des parents seuls.

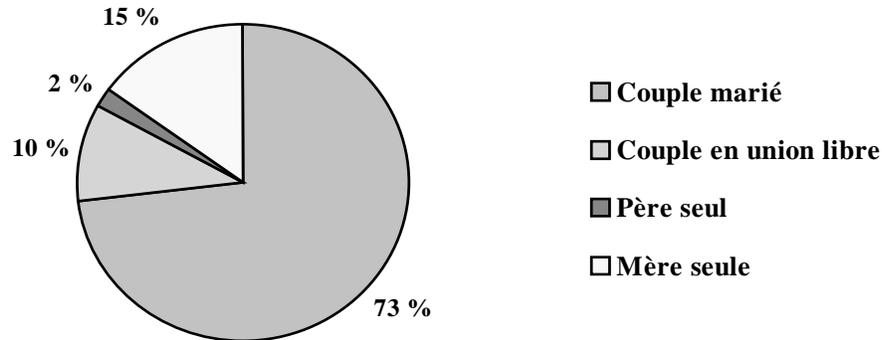
Figure 4 : État matrimonial des mères et des pères seuls, 1991



Source : Statistique Canada, par Colin Lindsay. *Les familles monoparentales au Canada*.

Même si la plupart des enfants de moins de 17 ans appartiennent à une famille dans laquelle les parents sont mariés (73 %), une importante proportion vit dans des familles monoparentales (17 %). Dans ce groupe, 15 % vivent avec une mère seule et 2 %, avec un père seul.

Figure 5 : Proportion d'enfants dans les ménages privés, selon la structure de la famille, 1996



Source : Statistique Canada. *Le Quotidien*, « Recensement de 1996 : état matrimonial, unions libres et familles ».

Tandis que la proportion d'enfants vivant avec un parent seul est restée constante à environ 17 % dans les cinq dernières années, le nombre de ces enfants est passé de 1,5 million en 1991 à un peu moins de 1,8 million en 1996, ce qui représente une hausse de 19 %. Cela revient à dire qu'au Canada, près d'un enfant sur cinq vivait avec un parent seul en 1996 et, dans cette catégorie, quatre enfants sur cinq (84 %) vivaient avec une mère seule.

Revenu familial

Comme le montre le tableau 1, le revenu familial moyen a légèrement augmenté au Canada dans certains types de familles entre 1993 et 1997. Ainsi, en 1997, le revenu des familles biparentales avec enfants (à un ou deux revenus) s'est accru de 3,3 % par rapport à 1993. Le revenu moyen des familles monoparentales dirigées tant par des hommes que par des femmes a également augmenté de 4,8 % dans la même période. Par ailleurs, dans les familles monoparentales où la mère ne travaille pas, le revenu annuel moyen a baissé de 13,2 % dans la même période. En 1997, le revenu annuel moyen des familles monoparentales dirigées par un homme (38 101 \$) était inférieur à celui des familles biparentales avec enfants ayant un revenu unique (46 308 \$). Il était encore moins élevé dans le cas des familles monoparentales où la mère travaille (27 923 \$) ou vit de l'aide sociale (12 883 \$) (voir tableau 1 ci-dessous).

Tableau 1 : Revenu annuel moyen selon la structure de la famille, 1993-1997

Structure de la famille	1993	1994	1995	1996	1997
	Dollars constants de 1997				
Familles de recensement ¹	54 803	55 730	55 877	56 162	56 628
Familles biparentales avec enfants ²	61 527	62 992	62 931	63 554	63 235
Un revenu	45 774	48 062	45 650	46 054	46 308
Deux revenus	63 722	65 791	65 844	66 375	66 299
Trois revenus ou plus	79 358	79 409	80 797	82 265	80 224
Autres familles biparentales ³	79 837	79 849	78 483	82 242	79 154
Familles monoparentales ²	25 544	26 690	26 662	26 088	26 773
Père seul	36 073	36 514	36 658	38 501	38 101
Mère seule	23 784	25 093	24 961	24 032	24 837
Aucun revenu	14 660	14 457	14 906	13 496	12 883
Un revenu	26 362	27 780	27 211	27 632	27 923
Autres familles monoparentales ³	44 622	43 371	42 673	44 080	44 937

¹ Une famille de recensement comprend soit un époux et une épouse (avec ou sans enfants jamais mariés) soit un parent seul avec un enfant jamais marié ou plus, demeurant ensemble dans un même logement. On considère que les enfants jamais mariés vivant avec un parent ou les deux, font partie de la famille, indépendamment de leur âge.

² Avec enfants célibataires de moins de 18 ans. Des enfants de 18 ans et plus peuvent également être présents.

³ Avec enfants célibataires de 18 ans et plus seulement.

Source : Statistique Canada, n° 13-208-XIB au catalogue.

La pauvreté dans la famille

Les seuils de faible revenu (SFR) servent souvent à déterminer les niveaux de pauvreté, même si Statistique Canada avertit que ces chiffres n'ont aucune valeur officielle et n'en favorise pas l'utilisation comme seuil de la pauvreté (*Profil de la pauvreté 1996*). Les SFR représentent les niveaux de revenu brut auxquels on considère que les gens consacrent une part disproportionnée de l'argent dont ils disposent à l'alimentation, au logement et aux vêtements. Les Canadiens à faible revenu consacrent aux biens et services de première nécessité une part de leur revenu brut qui dépasse de 20 % la part correspondante de la famille moyenne au Canada.

En 1996, le nombre de familles canadiennes ayant un revenu inférieur au SFR était d'environ 1 230 000, ce qui représente 14,8 % de l'ensemble des familles (tableau 2). La plupart de ces familles consistaient en mères seules (31 %) ou en couples de moins de 65 ans avec enfants (30 %). Parmi les autres familles dont le revenu était inférieur au SFR, 16 % étaient des couples sans enfants de moins de 65 ans, 6 % des couples de 65 ans ou plus et 17 % se classaient dans d'autres catégories (par exemple des couples ayant des enfants de 18 ans ou plus, des familles dirigées par un père seul ou encore des frères et des sœurs vivant ensemble).

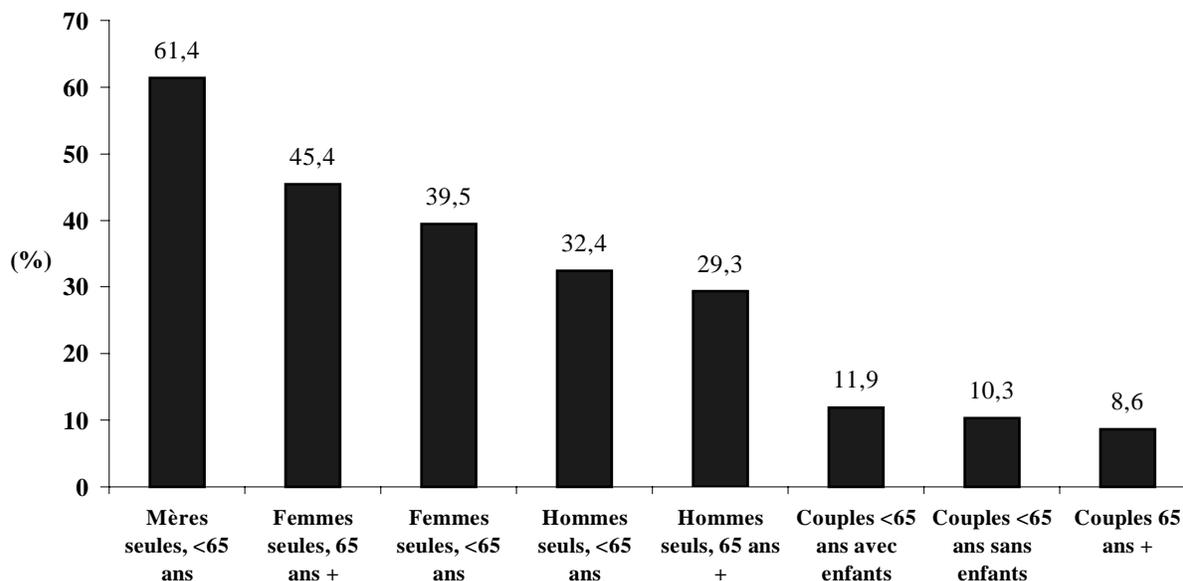
Tableau 2 : Familles et pauvreté (1996)

Structure de la famille	Familles pauvres	
	Nombre	%
Mères seules	379 000	31
Couples de moins de 65 ans avec enfants	370 000	30
Autres familles	204 000	17
Couples de moins de 65 ans sans enfants	199 000	16
Couples de 65 ans et plus	78 000	6
Total	1 230 000	100

Source : Conseil national du bien-être social. *Profil de la pauvreté 1996*.

Les taux de pauvreté varient selon la structure familiale, le sexe, l'âge, l'emploi, les études, le logement et le nombre d'habitants dans la localité. La structure familiale est probablement le facteur de risque le plus important, le taux de pauvreté le plus élevé se retrouvant dans le groupe des mères seules de moins de 65 ans avec des enfants de moins de 18 ans. Plus de 60 % de ces familles sont pauvres (figure 6). De plus, le taux de pauvreté du nombre relativement petit de familles dirigées par une mère seule de moins de 25 ans est extraordinairement élevé : 83 % en 1995 et 91,3 % en 1996. Les taux correspondants des familles dirigées par une mère seule étaient de 61,2 % dans le cas des mères âgées de 25 à 44 ans et de 41,1 % pour les mères de 45 à 64 ans.

Figure 6 : Taux de pauvreté selon la structure de la famille, 1996



Source : Conseil national du bien-être social. *Profil de la pauvreté 1996*, printemps 1998.

MARIAGE, DIVORCE ET SÉPARATION

Mariage

En 1997, il y a eu au Canada 526 mariages par 100 000 habitants (voir tableau 3). Dans la plupart des provinces, le taux de mariage ne s'écartait pas très sensiblement de la moyenne nationale. Toutefois, les Territoires du Nord-Ouest (311) et le Québec (322) ont affiché les taux les plus bas de l'année, tandis que l'Île-du-Prince-Édouard (699) et le Yukon (759) enregistraient les taux les plus élevés.

Tableau 3 : Mariages et divorces – Nombre et taux, Canada et provinces/territoires, 1997

	Mariages		Divorces	
	Nombre	Taux	Nombre	Taux
	par 100 000		par 100 000	
Canada	159 350	526	67 408	223
Terre-Neuve	3 235	574	822	146
Île-du-Prince-Édouard	960	699	243	177
Nouvelle-Écosse	5 525	583	1 983	209
Nouveau-Brunswick	4 340	570	1 373	180
Québec	23 875	322	17 478	236
Ontario	67 540	592	23 629	207
Manitoba	6 620	578	2 625	229
Saskatchewan	5 700	557	2 198	215
Alberta	17 860	627	7 185	252
Colombie-Britannique	23 245	591	9 692	246
Yukon	240	759	101	319
Territoires du Nord-Ouest	210	311	79	117

Source : Statistique Canada. *Mariages 1997 et Divorces 1996-1997*.

Le taux de mariage au Canada était semblable au taux observé au Royaume-Uni (523 par 100 000 habitants) et en Australie (570 par 100 000 habitants). En 1997, le taux de mariage aux États-Unis était de 50 % supérieur à celui du Canada (890 par 100 000 habitants).

Divorce

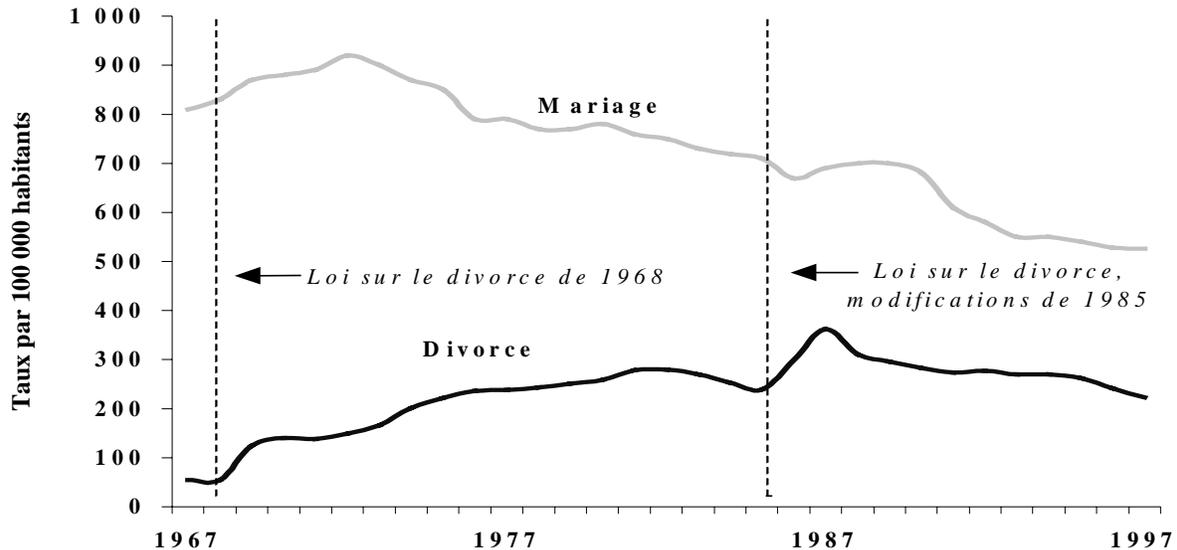
En 1997, le taux global de divorce a baissé au Canada pour la cinquième année consécutive. On a enregistré 223 divorces par 100 000 habitants, soit un total de 67 408 divorces prononcés en 1997 (voir tableau 3). Les taux de divorce les plus bas ont été enregistrés dans les Territoires du Nord-Ouest (117) et à Terre-Neuve (146), tandis que les taux les plus élevés étaient relevés au Yukon (319) et en Alberta (252). Les taux étaient en général les plus bas dans les provinces de l'Atlantique (Terre-Neuve, Île-du-Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse et Nouveau-Brunswick) et les plus élevés dans trois des quatre provinces les plus peuplées (Québec, Alberta et Colombie-Britannique).

Les taux de divorce canadiens sont inférieurs à ceux de la plupart des pays industrialisés. En 1997, par exemple, le Royaume-Uni et l’Australie avaient des taux légèrement supérieurs à ceux du Canada (respectivement 273 et 280 par 100 000 habitants) tandis que les États-Unis affichaient le double du taux canadien (430 divorces par 100 000 habitants).

Tendances du mariage et du divorce

La figure 7 présente les tendances du mariage et du divorce au Canada dans les 30 dernières années. Les taux de mariage ont atteint un sommet au début des années 1970 (920 mariages par 100 000 habitants en 1972) et ont lentement baissé depuis. On a cependant enregistré une légère hausse du taux entre 1986 et 1989, ce qui pourrait être attribuable au remariage de personnes dont le divorce a été prononcé après les modifications apportées en 1985 à la *Loi sur le divorce*. Depuis le début des années 1990, les taux de mariage sont en baisse.

Figure 7 : Taux de mariage et de divorce au Canada, 1967-1997



Source : Statistique Canada. *Divorces (1987-1988, 1990, 1991, 1992, 1993, 1994, 1995, 1996-1997)*.

Entre 1982 et 1985, le taux de divorce a baissé, très probablement parce que les gens attendaient les modifications de 1985 à la *Loi sur le divorce*. La modification de la *Loi* a facilité le divorce : la nécessité de prouver les torts a été réduite et la rupture du mariage (séparation d’au moins un an) est devenue le motif de divorce le plus souvent cité. Dans les années qui ont suivi la mise en œuvre des modifications, le taux de divorce a sensiblement augmenté, atteignant un sommet en 1987 avec 362 divorces par 100 000 habitants. Depuis, le taux a baissé. En 1997, il était de 223 divorces par 100 000 habitants.

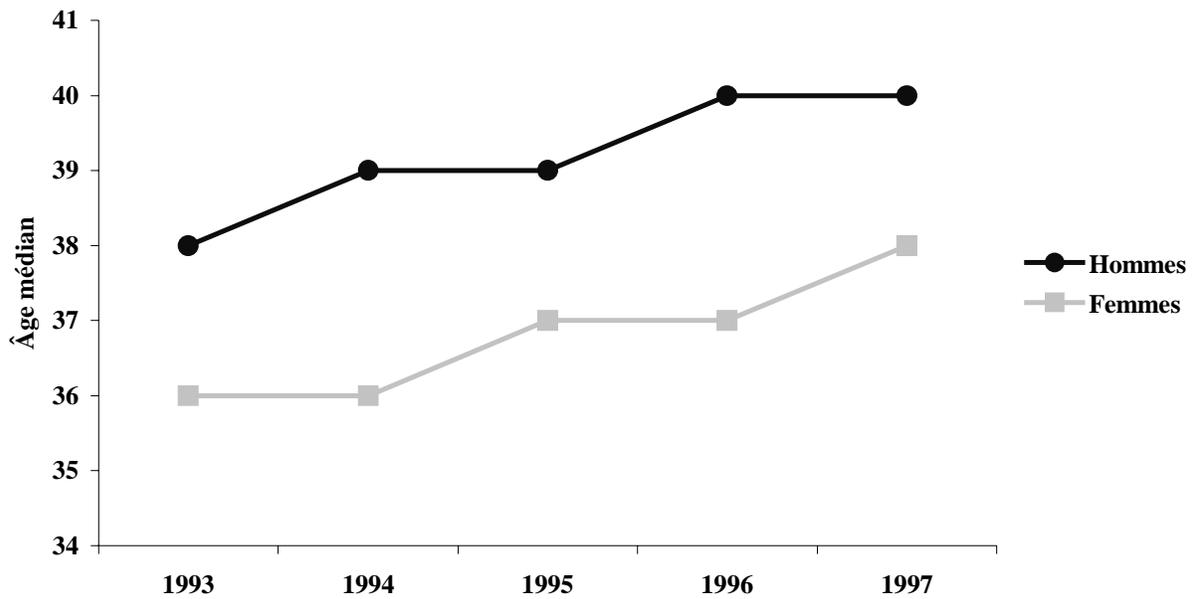
Durée du mariage et âge au moment du divorce

En 1997, la durée médiane des mariages au Canada était de 11 ans au moment du divorce, à comparer à 10 ans en 1995. On a enregistré des variations au niveau provincial. Par exemple, la

durée médiane du mariage était la plus élevée à Terre-Neuve et au Québec (13 ans) et la plus basse dans les Territoires du Nord-Ouest (8 ans).

La figure 8 montre que l'âge au moment du divorce a avancé tant pour les hommes que pour les femmes depuis 1993 et que les femmes divorcent en général à un âge moins avancé que celui des hommes. L'âge médian au moment du divorce varie également selon la province : il était légèrement plus élevé que la moyenne nationale au Québec et au Yukon et plus bas dans les Territoires du Nord-Ouest.

Figure 8 : Âge médian au moment du divorce, 1993-1997



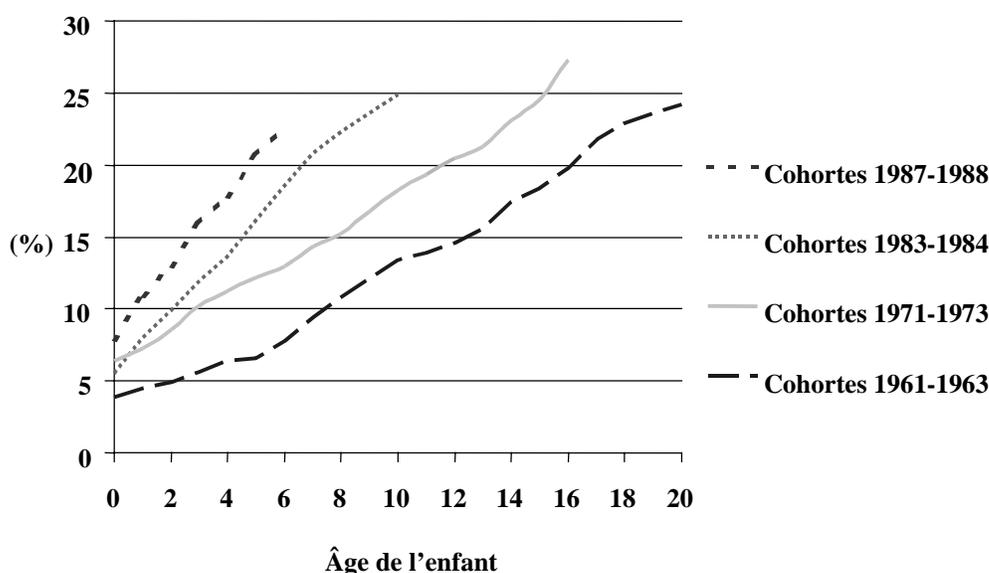
Source : Statistique Canada. *Divorces (1993, 1994, 1995, 1996-1997)*.

ENFANTS, SÉPARATION ET DIVORCE¹

La vie familiale complexe des enfants canadiens

Les données démographiques récentes montrent qu'une proportion croissante d'enfants vivent dans des familles monoparentales et qu'ils commencent à le faire de plus en plus jeunes. La figure 9 présente la proportion d'enfants canadiens appartenant à une famille monoparentale pour diverses cohortes de naissance. Elle montre en particulier le pourcentage cumulatif d'enfants nés dans une famille monoparentale ou dont les parents se sont séparés avant leur dernier anniversaire de naissance.

Figure 9 : Enfants canadiens nés d'un parent seul ou dont les parents se sont séparés, pour diverses cohortes de naissance



Source : N. Marcil-Gratton et C. Le Bourdais (1999). *Garde des enfants, droits de visite et pension alimentaire : Résultats tirés de l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes.*

Il y a 30 ans, près de 25 % des enfants étaient nés d'une mère seule ou avaient vu leurs parents se séparer avant l'âge de 20 ans. La moitié des parents de ce groupe s'étaient séparés après le 10^e anniversaire de l'enfant.

Dix ans plus tard (cohortes de 1971-1973), les enfants étaient encore plus jeunes au moment de la séparation de leurs parents. À 15 ans, 25 % de ces enfants connaissaient déjà la vie dans une famille monoparentale et trois fois sur quatre, les enfants avaient moins de 10 ans au moment de la séparation.

¹ Les renseignements des trois sections qui suivent sont tirés de l'étude de 1999 de Nicole Marcil-Gratton et Céline Le Bourdais, *Garde des enfants, droits de visite et pension alimentaire : Résultats tirés de l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes.*

Les enfants nés après 1983 étaient encore plus jeunes au moment de la séparation de leurs parents. À 10 ans, un enfant sur quatre né en 1983-1984 connaissait la vie dans une famille monoparentale et près de 23 % des enfants des cohortes suivantes (nées en 1987-1988) avaient connu la même expérience à l'âge de 6 ans.

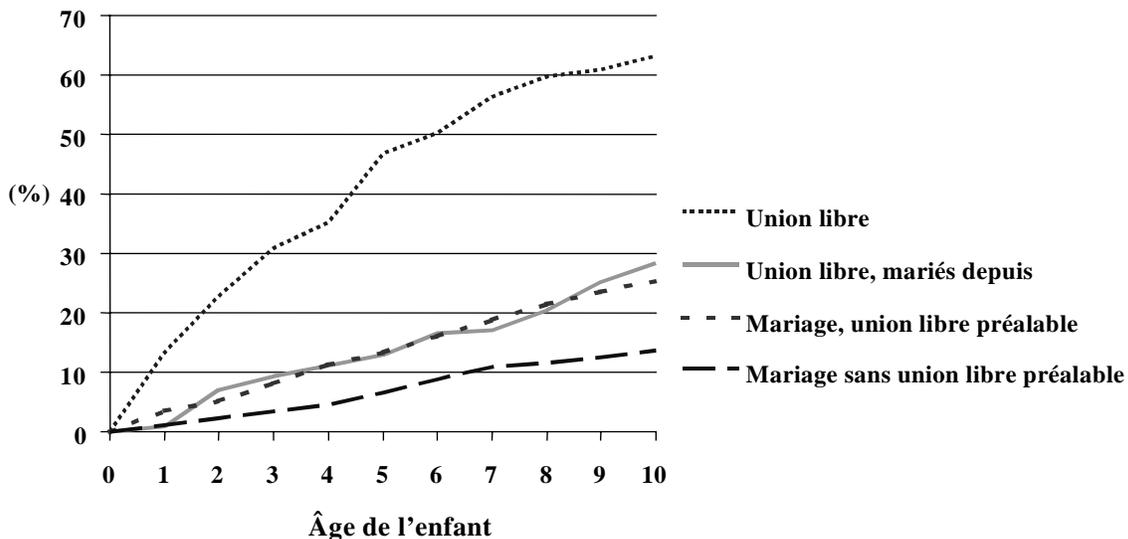
Rien ne permet de croire que ces tendances vont se ralentir dans un proche avenir puisque des proportions croissantes d'enfants nés d'unions libres courent un plus grand risque que les autres de voir leurs parents se séparer.

Un nombre disproportionné d'enfants de familles désunies sont nés d'unions libres

Lorsque les parents décident de cohabiter plutôt que de se marier, leur décision a un profond retentissement sur la survie de l'unité familiale. La figure 10 présente le pourcentage cumulatif d'enfants canadiens nés dans une famille biparentale qui ont vécu la séparation de leurs parents, selon le type d'union de ceux-ci.

Dans les cohortes de 1983-1984, 60 % des enfants sont nés de parents qui s'étaient mariés sans cohabitation préalable, 24 % de parents qui s'étaient mariés après avoir vécu ensemble et 10 % de parents en union libre. Dans ce dernier groupe, les parents de 3 % des enfants s'étaient mariés avant le 10^e anniversaire de l'enfant. Les enfants nés d'un parent seul (6 %) ne sont pas comptés ici.

Figure 10 : Enfants canadiens nés dans une famille biparentale qui ont vécu la séparation de leurs parents, selon le type d'union des parents – Cohortes de 1983-1984 – ELNEJ 1994-1995



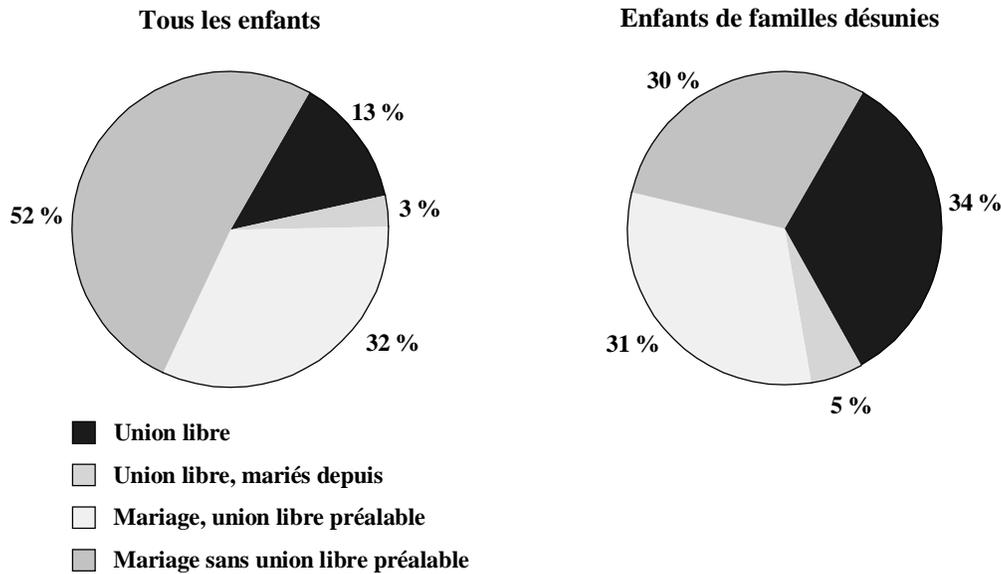
Source : N. Marciel-Gratton et C. Le Bourdais (1999). *Garde des enfants, droits de visite et pension alimentaire : Résultats tirés de l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes.*

Comme nous l'avons vu, des nombres croissants d'enfants de foyers brisés sont nés de parents qui ne s'étaient pas mariés. La figure 11 ci-dessous présente les données sous une forme quelque

peu différente : elle montre la répartition de l'ensemble des enfants de 11 ans et moins et celle des enfants de familles désunies, selon le type d'union des parents.

La majorité des enfants (52 %) sont nés de couples qui n'avaient pas cohabité avant le mariage et 32 % sont nés de parents mariés qui avaient vécu au préalable en union libre. Enfin, 13 % sont nés de parents en union libre qui ne s'étaient pas mariés au moment de l'enquête (figure 11).

Figure 11 : Répartition des enfants de 11 ans et moins et des enfants issus d'une famille désunie, selon le type d'union des parents – Canada – ELNEJ 1994-1995



Source : N. Marcil-Gratton et C. Le Bourdais (1999). *Garde des enfants, droits de visite et pension alimentaire : Résultats tirés de l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes.*

Parmi les enfants dont les parents s'étaient séparés, seuls 30 % étaient nés de couples mariés qui n'avaient pas cohabité auparavant. Une proportion un peu plus grande (34 %) étaient nés de couples en union libre qui ne s'étaient pas mariés au moment de l'enquête. Les enfants nés d'unions libres étaient clairement surreprésentés parmi les enfants qui avaient été témoins de la rupture de leur foyer.

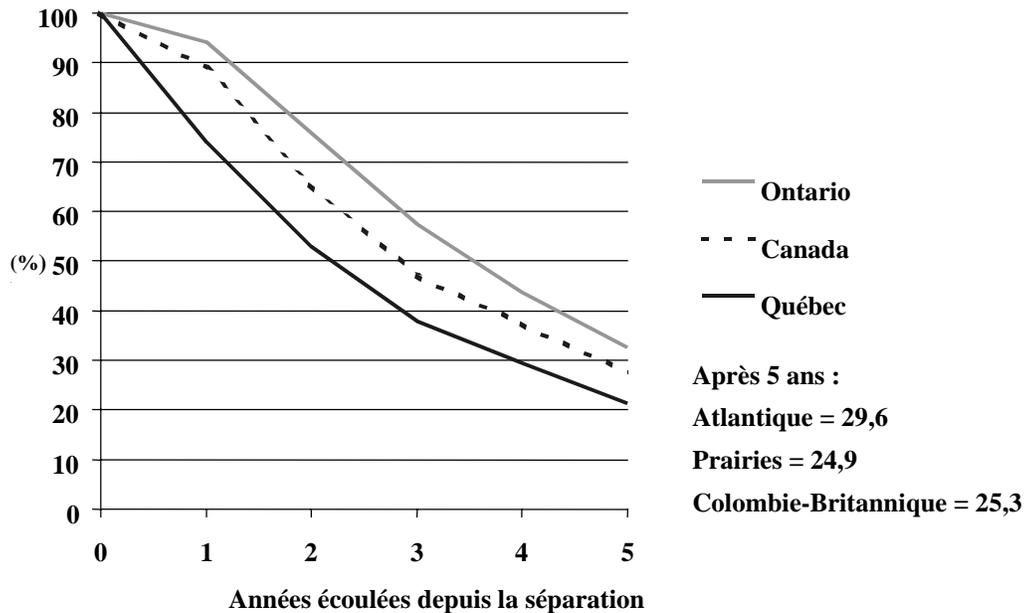
Schémas de séparation et de divorce

L'évolution des types d'unions est-elle accompagnée d'une évolution de la façon dont ces unions se terminent? Les couples légalement mariés qui se séparent sont-ils de plus en plus nombreux à ne plus se soucier de légaliser leur rupture par un divorce?

Les courbes de survie présentées dans la figure 12 fournissent les données nécessaires pour répondre à ces questions. Les courbes montrent, pour diverses régions, le pourcentage d'enfants issus d'un mariage rompu dont les parents n'ont pas divorcé, selon le temps écoulé depuis la séparation. De toute évidence, les résultats de la figure 12 sont liés aux motifs pour lesquels un divorce peut être accordé et aux différences régionales caractérisant le processus même de

divorce, qui peuvent influencer sur le temps qu'il est nécessaire d'attendre avant que le divorce soit prononcé.

Figure 12 : Pourcentage d'enfants issus d'un mariage rompu dont les parents n'ont pas encore divorcé, selon le temps écoulé depuis la séparation – ELNEJ 1994-1995 (méthode des tables de survie)



Source : N. Marcil-Gratton et C. Le Bourdais (1999). *Garde des enfants, droits de visite et pension alimentaire : Résultats tirés de l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes.*

Comme le montre la figure 12, près de la moitié (47 %) des enfants issus de mariages rompus au Canada n'ont pas vu leurs parents divorcer trois ans après la séparation. La proportion passe à 28 % après cinq ans de séparation. On peut se demander si les couples qui n'ont pas obtenu le divorce après cinq ans le feront jamais.

Ailleurs qu'au Québec, la proportion d'enfants des différentes régions du pays dont les parents n'avaient pas encore divorcé après cinq ans de séparation ne s'écartait pas très sensiblement de la moyenne nationale. La figure 12 montre qu'au Québec, 74 % seulement des enfants (94 % en Ontario) issus de mariages rompus n'avaient pas vu leurs parents divorcer après un an de séparation. Ce pourcentage tombait à 21 % après cinq ans.

GARDE DES ENFANTS

Ententes de garde

De plus en plus de couples vivent ensemble et ont des enfants sans se marier. Souvent, la rupture de la famille se fait sans recours à l'appareil judiciaire. Cela influe-t-il sur la probabilité que les parents séparés cherchent à obtenir une ordonnance de garde d'un tribunal? La question de la garde est-elle de plus en plus souvent réglée hors cour? L'ELNEJ constitue une mine de renseignements sur les ententes que les parents concluent au sujet de la garde de leurs enfants lorsqu'ils se séparent.

Existence d'ordonnances de garde selon le temps écoulé depuis la séparation et le type d'union rompue

Le tableau 4 présente une ventilation de la fréquence d'obtention d'ordonnances du tribunal au sujet de la garde des enfants. Pour l'ensemble du Canada, les parents ont déclaré avoir obtenu ou être en train d'obtenir une ordonnance dans 48 % des cas.

Tableau 4 : Répartition des enfants d'après l'existence d'une ordonnance de la cour concernant la garde, selon le type d'union rompue et le temps écoulé depuis la séparation – ELNEJ, 1^{er} cycle, 1994-1995

	Ordonnance rendue	Ordonnance en cours	Ordonnance non demandée	Total	N ¹
Canada	37,4	10,1	52,5	100	3295
Type d'union rompue					
Union libre	27,9	11,9	60,2	100	1175
Mariage, union libre préalable	42,4	9,4	48,2	100	1141
Mariage sans union libre préalable	44,1	7,8	48,2	100	927
Temps écoulé depuis la séparation					
Moins de 1 an	15,7	11,3	73,0	100	566
1-2 ans	29,3	10,4	60,3	100	906
3-4 ans	43,2	12,6	44,2	100	761
5 ans et plus	51,7	7,3	41,0	100	1062

¹ N = Données pondérées ramenées à la taille de l'échantillon initial.

Source : N. Marcil-Gratton et C. Le Bourdais (1999). *Garde des enfants, droits de visite et pension alimentaire : Résultats tirés de l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes.*

Comme on pouvait s'y attendre, la partie inférieure du tableau 4 montre que le nombre de cas où les parents ont déclaré qu'ils avaient une ordonnance du tribunal augmente avec le temps écoulé depuis la séparation. Dans l'année qui suit celle-ci, il n'existe une ordonnance de garde que dans un cas sur quatre. Après cinq ans, la proportion passe à 59 %.

Garde

Le tableau 5 montre qui a obtenu la garde des enfants et le genre de contact qui s'est maintenu avec l'autre parent dans les cas où les parents ont dit avoir une ordonnance.

Tableau 5 : Modalités de garde établies par un tribunal, selon l'âge de l'enfant au moment de la séparation et le type d'union rompue – ELNEJ, 1^{er} cycle, 1994-1995

	Garde exclusive Mère	Garde exclusive Père	Garde physique partagée (%)	Autre	Total	N ¹
Canada	79,3	6,6	12,8	1,2	100	1239
Âge de l'enfant au moment de la séparation						
0-5 ans	80,6	6,0	12,4	1,1	100	1046
6-11 ans	74,0	8,1	15,7	2,1	100	187
Type d'union rompue						
Union libre	84,1	6,2	8,7	1,0	100	328
Mariage, union libre préalable	74,3	7,9	16,8	0,9	100	489
Mariage sans union libre préalable	82,0	5,3	10,9	1,8	100	409

¹ N = Données pondérées ramenées à la taille de l'échantillon initial.

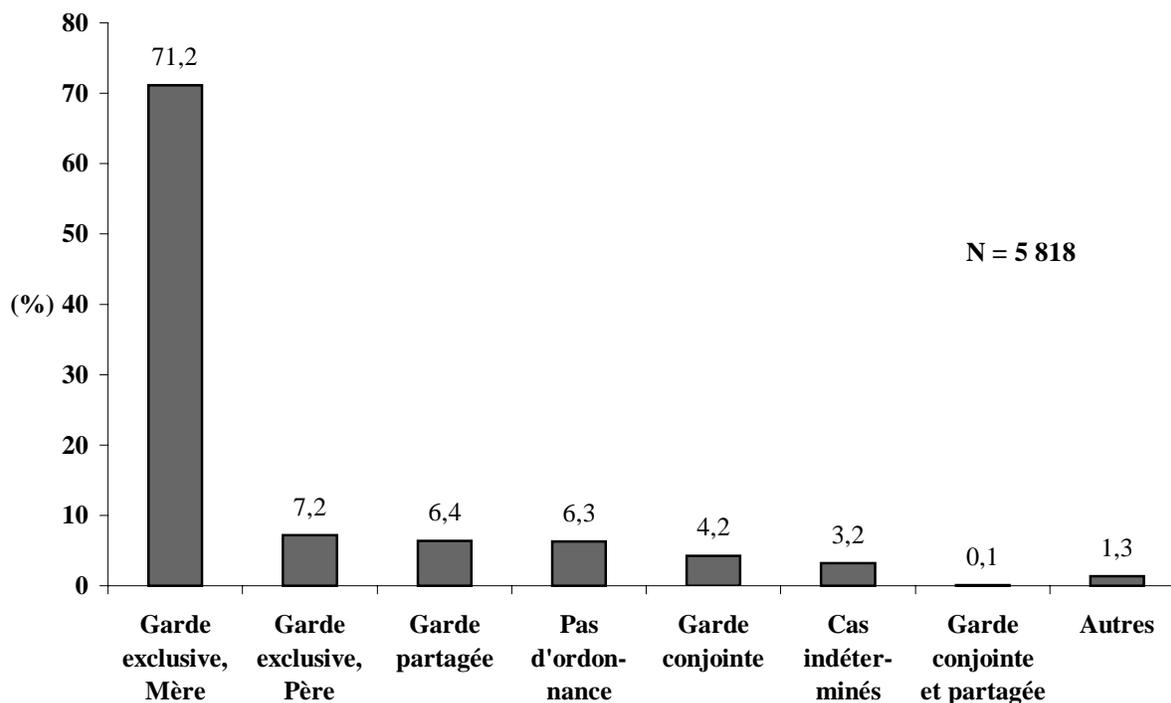
Source : N. Marcil-Gratton et C. Le Bourdais (1999). *Garde des enfants, droits de visite et pension alimentaire : Résultats tirés de l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes.*

Les résultats du tableau 5 confirment ce que nous savions déjà d'autres sources : après la séparation, la mère obtient la garde des enfants dans une majorité écrasante de cas. Lorsqu'il y avait une ordonnance du tribunal, elle confiait près de 80 % des enfants de moins de 12 ans à leur mère et environ 7 % à leur père. Dans 13 % des cas, la garde est partagée.

Ces proportions varient avec l'âge des enfants au moment de la séparation. Les enfants les plus âgés sont plus susceptibles d'être confiés à leur père ou de faire l'objet d'une entente de garde partagée. Parmi les enfants de 6 à 11 ans, un enfant sur quatre est confié à son père, soit exclusivement (8 %) soit conjointement avec la mère (16 %). Parmi les enfants de 6 ans et moins, seuls 18 % étaient placés sous la garde de leur père ou en garde partagée. Enfin, les enfants issus d'unions libres rompues (84 %) ainsi que les enfants nés au Québec (87 %) étaient plus susceptibles que les autres d'être confiés à leur mère. Il existe probablement un lien entre ces deux résultats.

L'enquête du ministère de la Justice sur les pensions alimentaires pour enfants a également permis de recueillir des données sur la garde des enfants. La figure 13 montre les résultats de la partie de cette enquête relative à la garde. Les schémas généraux sont semblables à ceux que révèle l'ELNEJ.

Figure 13 : Modalités de garde des enfants



Source : Hornick, J.P., Lorne Bertrand et Nicholas Bala. *Enquête sur les pensions alimentaires pour enfants : Analyse préliminaire des données de la phase 2*, ministère de la Justice, Équipe sur les pensions alimentaires pour enfants, 1999.

Modalités de garde

Indépendamment des ententes de garde déclarées par les parents, les données du tableau 6 montrent que 87 % des enfants de l'ELNEJ vivaient exclusivement avec leur mère au moment de la séparation de leurs parents.

Tableau 6 : Modalités de garde au moment de la séparation, enfants issus d'unions rompues – ELNEJ, 1^{er} cycle, 1994-1995

Modalités de garde	%	
Enfant demeurant avec la mère seulement	86,8	N ¹ = 3 276
Enfant demeurant avec le père seulement	7,0	
Garde partagée, surtout chez la mère	2,9	
Garde partagée, surtout chez le père	0,9	
Partage égal	2,5	
Total	100,0	

¹ N = Données pondérées ramenées à la taille de l'échantillon initial.

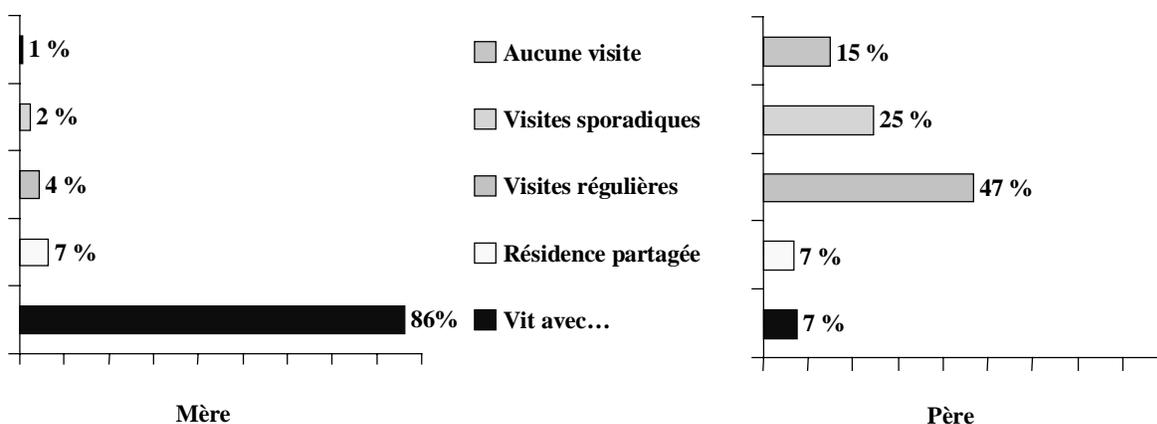
Source : N. Marcil-Gratton et C. Le Bourdais (1999). *Garde des enfants, droits de visite et pension alimentaire : Résultats tirés de l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes.*

Contacts avec le parent qui n'a pas la garde

Pour la première fois au Canada, l'ELNEJ a permis de recueillir des données quantitatives nationales sur les contacts entre les parents qui n'ont pas la garde et leurs enfants. L'enquête n'a pas abordé les motifs des schémas de contact observés, mais elle a fourni des renseignements sur ces schémas ainsi que sur les facteurs qui y sont associés.

La figure 14 montre la répartition des enfants issus de familles désunies selon la nature des contacts avec l'un ou l'autre des deux parents au moment de la séparation, indépendamment de la structure de la famille (union libre ou mariage).

Figure 14 : Nature des contacts avec la mère ou le père au moment de la séparation – ELNEJ 1994-1995



Source : N. Marcil-Gratton et C. Le Bourdais (1999). *Garde des enfants, droits de visite et pension alimentaire : Résultats tirés de l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes.*

Très peu d'enfants vivaient avec leur père seulement (7 %) ou résidaient dans le même domicile que leurs deux parents (7 %). Le reste des enfants (86 %) vivaient avec leur mère et rendaient visite à leur père à diverses fréquences. Près de la moitié visitaient leur père à intervalles réguliers, moins d'un tiers (30 %) toutes les semaines et 16 % toutes les deux semaines (tableau 7). Un quart des enfants visitaient leur père irrégulièrement (une fois par mois, aux fêtes ou au hasard). Enfin, 15 % des enfants ne voyaient jamais leur père (bien qu'un petit nombre dans cette catégorie avaient avec lui des contacts par téléphone ou par lettre).

Le tableau 7 montre la fréquence des contacts entre les enfants et le parent qui n'a pas la garde selon le type d'union entre les parents au moment de la séparation. D'abord, les enfants des couples en union libre sont plus susceptibles de vivre avec leur mère au moment de la séparation que les enfants de couples mariés (respectivement 91 % et 83 %). Ensuite, ils étaient moins susceptibles de faire l'objet d'une entente de garde partagée (3 % par rapport à 8 %). Enfin, deux fois plus d'enfants nés d'une union libre ne voyaient jamais leur père à comparer aux enfants dont les parents étaient mariés (21 % par rapport à 11 %).

Les enfants dont les parents étaient mariés étaient légèrement plus susceptibles de vivre avec leur père après la séparation que les enfants nés d'une union libre (8 % à comparer à 5 %). De plus, même s'ils étaient moins susceptibles de vivre avec leur mère après la séparation, ils avaient plus de chances de voir leur père une fois par semaine (32 % par rapport à 28 %).

Tableau 7 : Nature des contacts avec le père ou la mère au moment de la séparation, selon le type d'union – ELNEJ, 1^{er} cycle, 1994-1995

Nature des contacts	Canada		
	Mariage	Union libre	Total
	(%)		
Enfant vivant chez la mère seulement :	83,2	91,4	86,2
Ne visite jamais le père *	11,1	21,3	14,8
Visite le père sporadiquement *	25,3	23,3	24,6
Visite le père toutes les deux semaines	14,9	19,1	16,4
Visite le père une fois par semaine	31,9	27,7	30,4
Enfant vivant chez le père seulement :	8,4	5,3	7,3
Ne visite jamais la mère *	0,3	1,2	0,7
Visite la mère sporadiquement *	2,5	1,8	2,2
Visite la mère toutes les deux semaines	2,3	1,2	1,9
Visite la mère une fois par semaine	3,3	1,1	2,5
Enfant partageant le domicile avec les deux parents	8,4	3,2	6,5
Total	100,0	100,0	100,0
N¹	2028	1158	3187

* Les visites « sporadiques » ont lieu une fois par mois, aux fêtes seulement ou au hasard. « Jamais » peut comprendre des contacts par téléphone ou par lettre seulement.

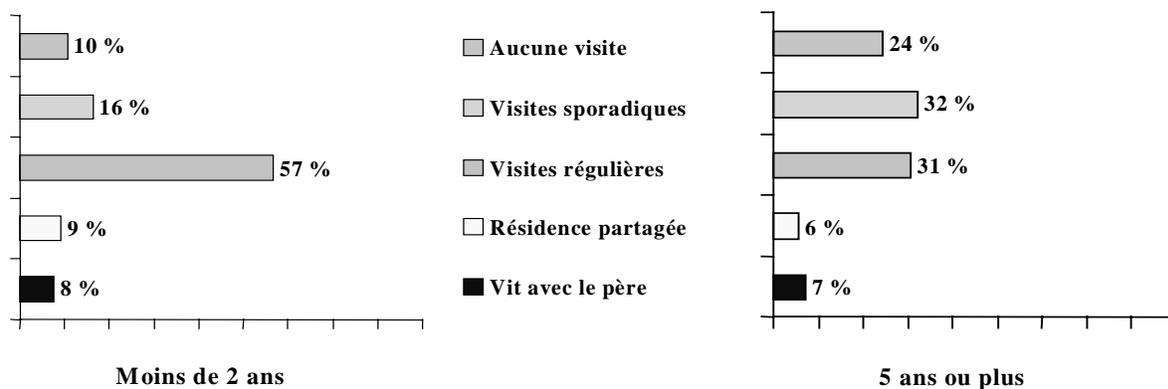
¹ N = Données pondérées ramenées à la taille de l'échantillon initial.

Source : N. Marcil-Gratton et C. Le Bourdais (1999). *Garde des enfants, droits de visite et pension alimentaire : Résultats tirés de l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes.*

Évolution des contacts avec le parent qui n'a pas la garde

Les données de l'ELNEJ montrent comment la fréquence des contacts entre les pères et leurs enfants évolue avec le temps écoulé depuis la séparation des parents. Elles montrent également que la probabilité que les enfants vivent avec les deux parents après la séparation ou voient régulièrement leur père diminue avec le temps.

Figure 15 : Nature des contacts avec le père au moment de l'enquête, selon le temps écoulé depuis la séparation – ELNEJ 1994-1995



Source : N. Marcil-Gratton et C. Le Bourdais (1999). *Garde des enfants, droits de visite et pension alimentaire : Résultats tirés de l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes.*

Comme on peut le voir à la figure 15, 9 % des enfants dont les parents s'étaient séparés depuis moins de deux ans partageaient le même domicile avec les deux parents, par rapport à 6 % seulement des enfants dont les parents s'étaient séparés depuis cinq ans ou plus. La régularité des visites diminue aussi considérablement avec le temps. Ainsi, 57 % des enfants dont les parents étaient séparés depuis moins de deux ans au moment de l'enquête voyaient régulièrement leur père (toutes les semaines ou les deux semaines), à comparer à 31 % après cinq ans ou plus de séparation. De plus, près d'un quart des enfants dont les parents étaient séparés depuis au moins cinq ans ne voyaient jamais leur père.

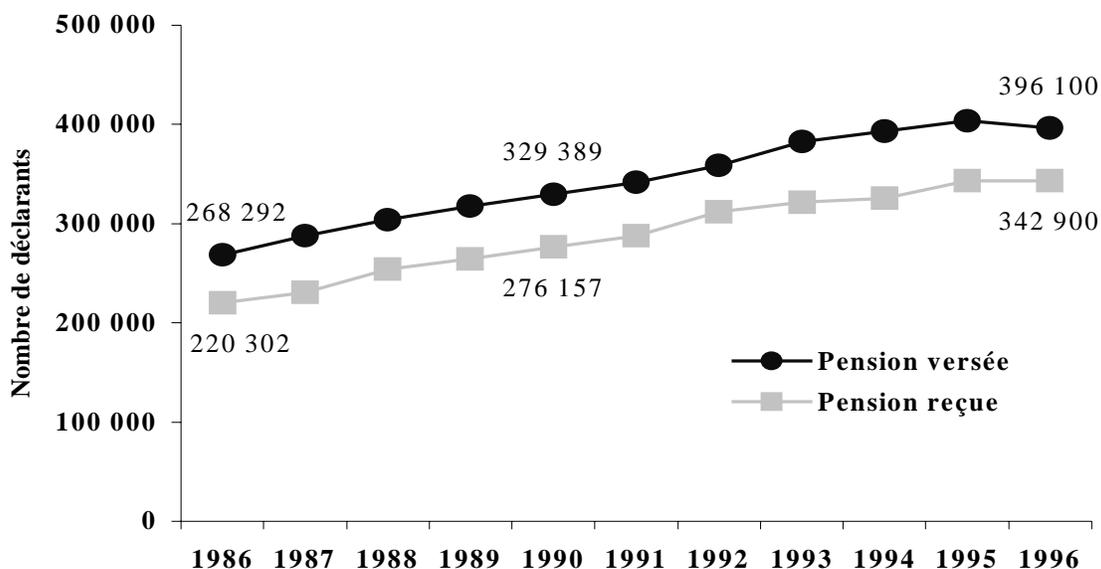
PENSIONS ALIMENTAIRES POUR LE CONJOINT ET LES ENFANTS

Il est possible d'obtenir des renseignements sur les pensions alimentaires pour le conjoint et les enfants de diverses sources. Nous en considérons six dans ce document. Revenu Canada publie chaque année des statistiques fiscales dans lesquelles on peut trouver le nombre de payeurs et de bénéficiaires de pensions alimentaires, les montants versés, les montants déclarés comme revenu et les sources de revenu des payeurs et des bénéficiaires. L'Enquête de Statistique Canada sur la dynamique du travail et du revenu est un sondage longitudinal sur les ménages, dans lequel les répondants donnent des détails sur leurs sources de revenu. Les pensions alimentaires constituent un élément de données distinct dans cette enquête. Il y a également plusieurs questions sur les pensions alimentaires pour enfants dans l'ELNEJ. Enfin, l'enquête du ministère de la Justice sur les pensions alimentaires pour enfants permet de recueillir des données sur les ordonnances alimentaires rendues par 11 tribunaux pour contrôler la mise en œuvre des Lignes directrices fédérales à cet égard.

Nombre de payeurs et de bénéficiaires de pensions alimentaires entre 1986 et 1996

Les données de Revenu Canada indiquent que, depuis 1986, le nombre de personnes qui versent et reçoivent des pensions alimentaires augmente constamment. La figure 15 montre que le nombre de bénéficiaires de pensions alimentaires s'est accru de 55,6 % entre 1986 et 1996, tandis que le nombre de personnes qui en paient a grimpé de 47,6 % pendant la même période. Une légère baisse (moins de 2 %) du nombre de personnes qui déclaraient verser des pensions alimentaires a été observée entre les années d'imposition 1995 et 1996 (respectivement 403 160 et 396 100 personnes).

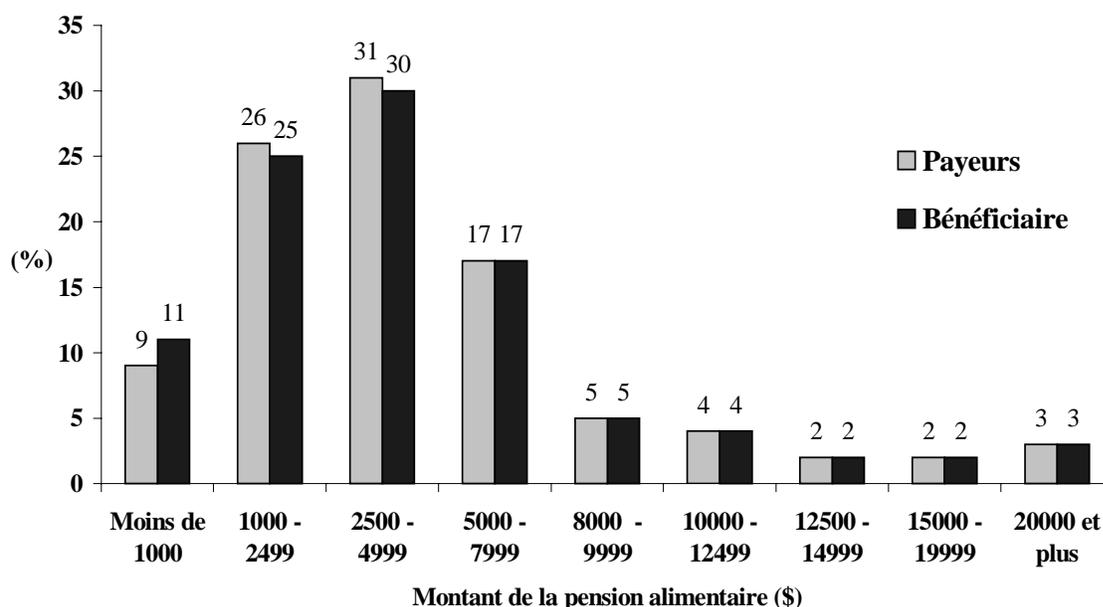
Figure 16 : Nombre de personnes ayant déclaré avoir versé ou reçu une pension alimentaire, 1986-1996



Source : Revenu Canada. *Statistiques sur l'impôt des particuliers, 1986-1996.*

La figure 17 présente la répartition du montant de la pension alimentaire² porté sur la déclaration de revenus par les payeurs et les bénéficiaires en 1995. Les payeurs ont déclaré avoir versé en moyenne un montant de 5 274 \$ à l'égard d'un conjoint ou d'enfants, tandis que les bénéficiaires ont déclaré avoir reçu en moyenne un montant de 5 378 \$ dans la même année. Dans l'ensemble, 56 % des payeurs et 55 % des bénéficiaires ont déclaré avoir payé ou reçu moins de 4 000 \$ par an, et les deux tiers des payeurs et des bénéficiaires ont déclaré avoir payé ou reçu moins de 5 000 \$ par an. Les montants les plus couramment déclarés se situent entre 2 000 \$ et 2 499 \$ par an ainsi qu'entre 4 000 \$ et 4 999 \$ par an, soit respectivement environ 200 \$ et 400 \$ par mois. On peut supposer que ces montants correspondent à ce que les payeurs et les bénéficiaires ont déclaré pour un enfant et pour deux enfants. La répartition des payeurs et des bénéficiaires est pratiquement la même.

Figure 17 : Montant total de la pension alimentaire selon le nombre de payeurs et de bénéficiaires, Canada 1995



Source : Revenu Canada. *Statistiques sur l'impôt des particuliers*, 1995.

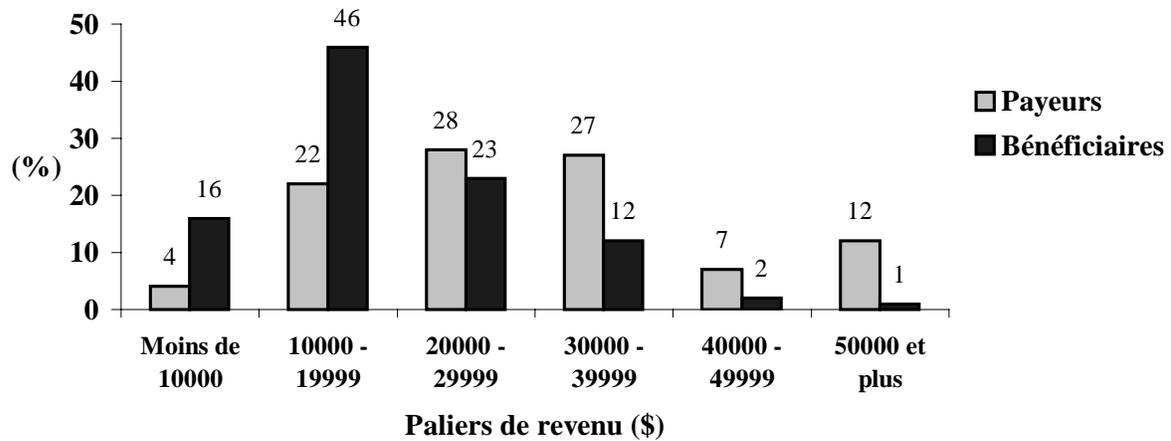
Revenu des payeurs et des bénéficiaires de pensions alimentaires pour enfants³

La figure 18 montre l'écart entre les paliers de revenu des payeurs et des bénéficiaires d'après les données de Revenu Canada pour l'année d'imposition 1995. Près des deux tiers des bénéficiaires ont déclaré un revenu total inférieur à 20 000 \$ par an, par rapport à 26 % des payeurs. Par contre, près de la moitié (46 %) des payeurs ont déclaré un revenu supérieur à 30 000 \$ par an par rapport à 15 % des bénéficiaires.

² Dans les rapports de Revenu Canada, « pension alimentaire » s'entend des pensions pour le conjoint et pour les enfants.

³ Revenu Canada définit le revenu comme étant le montant déclaré à la ligne 150 de la déclaration de revenus ou comme la somme des lignes 4 à 22.

Figure 18 : Paliers de revenu des payeurs et des bénéficiaires, 1995

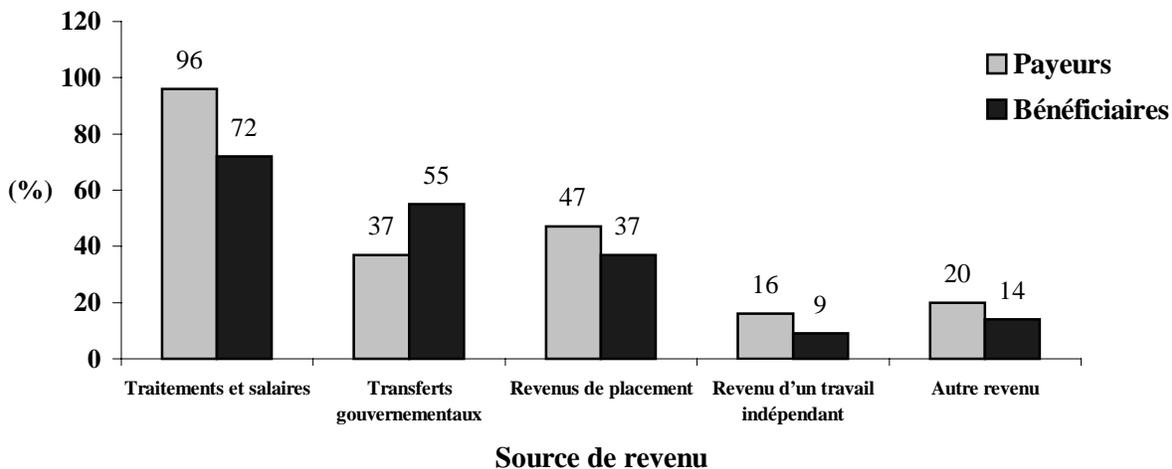


Source : Revenu Canada. *Statistiques sur l'impôt des particuliers, 1995.*

Sources de revenu

Il y avait d'importantes différences entre les sources de revenu des payeurs et des bénéficiaires en 1995. La majorité des bénéficiaires ont déclaré des salaires et traitements (72 %) comme source de revenu, tandis que 55 % ont déclaré des transferts gouvernementaux (par exemple, aide sociale, assurance-emploi et sécurité de la vieillesse). Pour leur part, les payeurs ont été beaucoup plus nombreux (96 %) à déclarer des salaires et traitements comme source de revenu. De plus, 37 % d'entre eux ont également déclaré avoir reçu des transferts gouvernementaux.

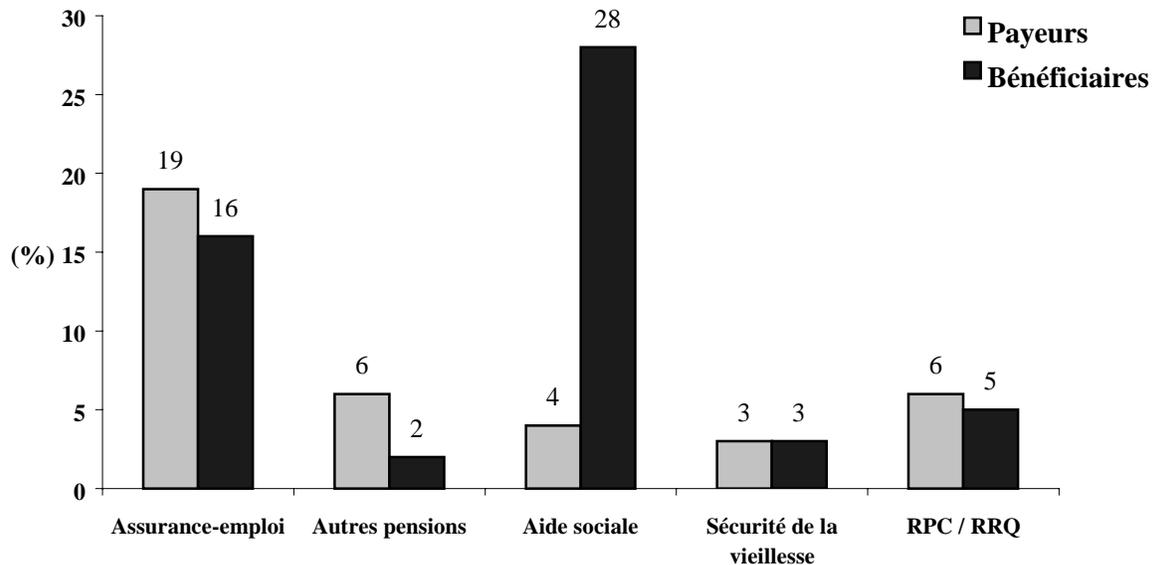
Figure 19 : Sources de revenu, 1995¹



¹ Les sommes ne totalisent pas 100 % à cause des réponses multiples.
 Source : Revenu Canada. *Statistiques sur l'impôt des particuliers, 1995.*

La figure 20 présente, pour les payeurs et les bénéficiaires qui ont déclaré des transferts gouvernementaux comme source de revenu, la répartition de ces transferts. Plus d'un quart (28 %) des bénéficiaires ont déclaré recevoir de l'aide sociale, par rapport à 4 % seulement des payeurs. Il n'y a pas de différence significative entre les proportions de payeurs et de bénéficiaires qui ont déclaré des prestations d'assurance-emploi et d'autres genres de transferts gouvernementaux.

Figure 20 : Transferts gouvernementaux, comme source de revenu des payeurs et des bénéficiaires de pensions alimentaires, Canada, 1995



Source : Revenu Canada. *Statistiques sur l'impôt des particuliers*, 1995.

L'Enquête de Statistique Canada sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) est une autre source de renseignements sur le revenu familial et les sources de revenu⁴. Elle fournit notamment des données nationales sur les familles dirigées par une mère seule qui reçoivent des prestations d'aide sociale et des pensions alimentaires comme sources de revenu. D'après cette enquête, 20 % des bénéficiaires de l'aide sociale étaient des mères seules ou des pères seuls en 1994. Les mères seules représentaient plus de 90 % des parents ayant la garde d'enfants qui recevaient des prestations d'aide sociale et près de la moitié des mères seules (48 %) en recevaient. À l'échelle nationale, 72 % des mères seules ayant un enfant de moins de 5 ans bénéficiaient de l'aide sociale et les deux tiers des mères seules recevant des prestations d'aide sociale avaient au moins un enfant de moins de 10 ans.

L'EDTR fournit également des données sur les pensions alimentaires comme source de revenu. En 1994, les mères seules (dont tous les enfants avaient moins de 25 ans) constituaient près de la moitié de l'ensemble des bénéficiaires de pensions alimentaires. De plus, 28 % des bénéficiaires

⁴ L'information figurant dans les paragraphes suivants est tirée de l'étude de Kerr, R. *Social Assistance and Child Support. A Pilot Survey (1999)*.

de pensions alimentaires (presque exclusivement des femmes) étaient mariés ou en union libre et avaient des enfants de moins de 25 ans. Environ un tiers de ces bénéficiaires recevaient également des prestations d'aide sociale. Au moins 75 % des membres de cette dernière catégorie étaient des mères seules.

Près de la moitié (47 %) des mères seules bénéficiaires d'une pension alimentaire recevaient également des prestations d'aide sociale au moins pendant une partie de l'année. Seulement une mère seule sur quatre recevait une pension alimentaire et cette proportion n'était pas très différente dans le cas de celles qui recevaient des prestations d'aide sociale. La proportion des mères seules bénéficiaires d'une pension alimentaire passait à environ 31 % si on limitait l'analyse aux mères seules « séparées et divorcées » (en excluant les mères « jamais mariées » et « veuves »).

Fait intéressant, les mères seules ayant deux enfants ou plus sont plus susceptibles de recevoir une pension alimentaire et cette pension est souvent plus importante que dans le cas des mères ayant un seul enfant. La probabilité pour une mère seule de recevoir une pension alimentaire ne semble pas reliée d'une manière significative à son niveau de scolarité, sauf que les mères titulaires d'un diplôme ou d'un certificat postsecondaire reçoivent un montant plus important que les autres.

Ententes sur les pensions alimentaires pour enfants

L'ELNEJ fournit des renseignements au sujet des ententes sur les pensions alimentaires conclues entre les parents au moment de la séparation.

Le tableau 8 présente la répartition des enfants canadiens issus de foyers brisés selon le type d'entente sur la pension alimentaire et le type d'union rompue.

Tableau 8 : Type d'entente sur la pension alimentaire, selon le type d'union rompue – ELNEJ, 1^{er} cycle, 1994-1995

Entente sur la pension alimentaire	Type d'union rompue (%)			Total
	Mariage, divorce	Mariage, séparation	Union libre, séparation	
Ordonnance d'un tribunal	48,7	15,6	20,3	27,8
Ordonnance en cours	8,3	8,3	8,2	8,3
Entente privée	25,9	39,4	29,2	31,5
Aucune entente	17,2	36,7	42,2	32,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
N¹	1047	1077	1184	3308

¹ N = Données pondérées ramenées à la taille de l'échantillon initial.

Source : N. Marcil-Gratton et C. Le Bourdais (1999). *Garde des enfants, droits de visite et pension alimentaire : Résultats tirés de l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes.*

Le résultat le plus important est que, pour près d'un tiers des enfants canadiens dont les parents sont séparés, les parents ont déclaré qu'il n'existait aucune entente sur une pension alimentaire.

Les enfants dont les parents avaient divorcé au moment de l'enquête étaient plus susceptibles que les autres de faire l'objet d'une entente de pension alimentaire. Dans le cas des parents divorcés, 57 % des enfants étaient couverts par une ordonnance judiciaire en vigueur ou en cours d'obtention et 17 % seulement ne faisaient l'objet d'aucune entente.

Dans l'ensemble, 42 % des enfants issus d'une union libre rompue n'étaient couverts par aucune entente de pension alimentaire. Ils étaient suivis de près (37 %) par les enfants dont les parents n'avaient pas encore divorcé au moment de l'enquête.

Régularité des paiements

Le tableau 9 montre qu'en général, les enfants couverts (selon leurs parents) par une « entente privée » reçoivent des paiements de pension alimentaire plus réguliers que les enfants faisant l'objet (également selon leurs parents) d'une ordonnance du tribunal. Les deux tiers des enfants de la première catégorie recevaient des paiements réguliers, par rapport à 43 % des enfants de la seconde catégorie. De plus, l'absence de paiements pendant six mois ou plus est beaucoup moins fréquente chez les premiers que chez les seconds (14 % à comparer à 30 %).

Tableau 9 : Type d'entente sur la pension alimentaire et régularité des paiements, selon le type d'union rompue – ELNEJ, 1^{er} cycle, 1994-1995

Type d'union rompue	Type d'entente sur la pension alimentaire et régularité des paiements (%)									
	Ordonnance d'un tribunal					Entente privée				
	Paiements réguliers	Paiements irréguliers	Aucun paiement depuis 6 mois ou plus	Total	N ¹	Paiements réguliers	Paiements irréguliers	Aucun paiement depuis 6 mois ou plus	Total	N ¹
Mariage	43,9	31,3	24,8	100	665	72,9	18,7	8,4	100	595
Union libre	41,0	14,2	44,8	100	232	53,4	22,3	24,3	100	309
Toutes	43,0	27,0	30,0	100	897	66,3	19,9	13,8	100	904

¹ N = Données pondérées ramenées à la taille de l'échantillon initial.

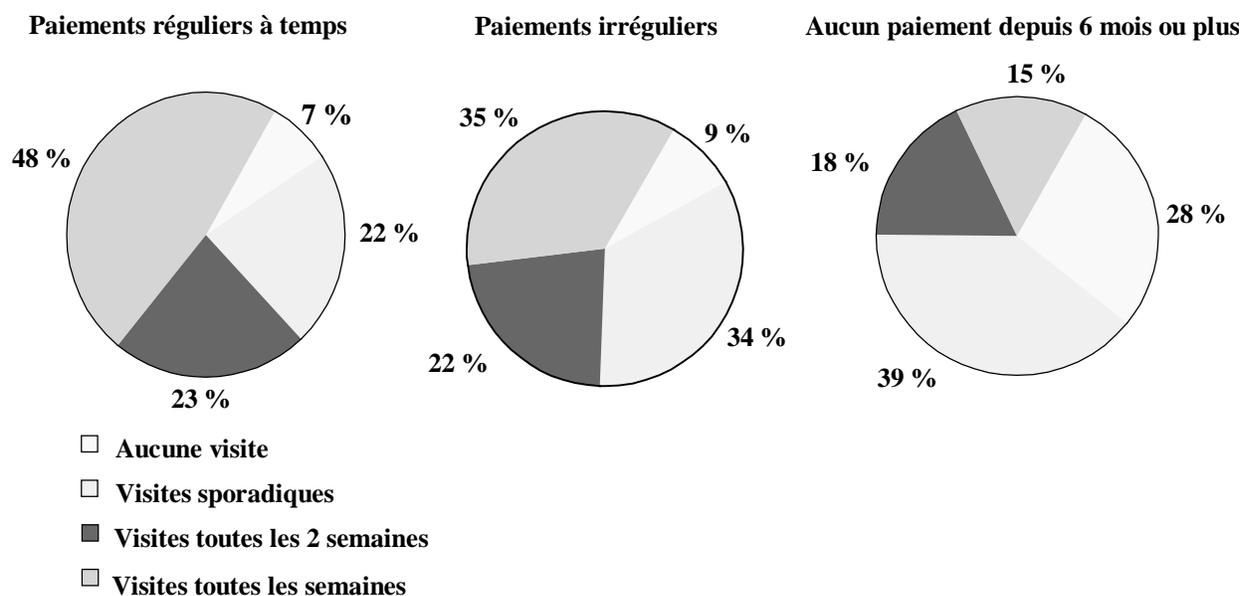
Source : N. Marcil-Gratton et C. Le Bourdais (1999). *Garde des enfants, droits de visite et pension alimentaire : Résultats tirés de l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes.*

Cette tendance se maintient indépendamment du type d'union rompue. Dans le cas des enfants dont les parents étaient mariés et ont conclu une entente privée de pension alimentaire, les données révèlent que la proportion des paiements réguliers est élevée (73 %) et celle de l'absence de paiements depuis six mois ou plus relativement basse (8 %). Dans le cas des enfants issus d'une union libre, la proportion des cas d'absence de paiement depuis six mois ou plus est beaucoup plus élevée, que les enfants fassent l'objet d'une entente privée (24 %) ou d'une ordonnance du tribunal (45 %). Toutefois, l'aspect le plus significatif est que les ententes privées ont donné lieu à des paiements plus réguliers que les ordonnances déjà rendues ou en voie de l'être.

Visites et paiement des pensions alimentaires pour enfants

La figure 21 révèle une étroite corrélation entre la régularité des paiements et la fréquence des visites. Parmi les enfants qui vivaient avec leur mère et dont la pension alimentaire était versée régulièrement et à temps, près de la moitié (48 %) voyaient leur père toutes les semaines et 7 % seulement ne le voyaient jamais. Par comparaison, les pères qui n'effectuaient pas de paiements réguliers de pension alimentaire avaient moins de contacts avec leurs enfants. Seulement 15 % des enfants dont le père n'avait effectué aucun versement depuis six mois ou plus le voyaient toutes les semaines et 28 % ne le voyaient jamais. La régularité des paiements semble également présenter une forte corrélation avec la probabilité que les pères aient des contacts fréquents avec leurs enfants et les effets de cette variable demeurent importants même après rajustement des données pour tenir compte du genre de garde et d'entente relative à la pension alimentaire, du type d'union, du niveau de tension entre les parents et du temps écoulé depuis la séparation.

Figure 21 : Fréquence des contacts avec le père dans le cas des enfants vivant chez la mère au moment de la séparation, selon la régularité des paiements de pension alimentaire – ELNEJ, 1^{er} cycle, 1994-1995



Source : N. Marci-Gratton et C. Le Bourdais (1999). *Garde des enfants, droits de visite et pension alimentaire : Résultats tirés de l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes.*

ANNEXE

ENQUÊTES DE STATISTIQUE CANADA

Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes (ELNEJ)

Il s'agit d'une enquête biennale portant sur 25 000 enfants qui avaient 11 ans et moins lorsque l'enquête a commencé. Les données du premier cycle ont été recueillies vers la fin de 1994. Les mêmes familles feront l'objet d'une enquête tous les deux ans pendant huit ans (quatre cycles) tandis que s'ajouteront d'autres enfants (âgés d'un an ou moins) à chaque cycle. Le questionnaire d'enquête comprend une section intitulée « Antécédents relatifs à la famille et à la garde légale des enfants » qui permet de recueillir des renseignements sur la pension alimentaire, la garde et les droits de visite du parent qui n'a pas la garde. Les résultats tirés de toutes les sections des premier et deuxième cycles ont été publiés. Les données du troisième cycle ont été recueillies et sont actuellement en cours de publication. L'enquête fournira une information détaillée sur l'évolution des ententes de garde et de visite avec le temps.

Bureau d'enregistrement des actions en divorce (BEAD)

Le Bureau d'enregistrement dispose de données sur toutes les demandes de divorce – et les jugements correspondants – déposées au Canada depuis 1970. Le ministère de la Justice du Canada introduit ces renseignements dans une base de données dont l'entretien est assuré par la Division de la santé de Statistique Canada, qui publie un rapport annuel sur les divorces. L'unité de calcul est le nombre de divorces prononcés dans une année civile. Les données recueillies comprennent la date du mariage et du divorce, le nombre d'enfants, leur date de naissance et les ententes relatives à la garde. Certains problèmes de qualité se posent au sujet des données recueillies sur la garde, à cause de l'imprécision de la définition de « garde conjointe ».

Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR)

Il s'agit d'une enquête longitudinale sur les ménages dont le contenu est semblable à celui de l'Enquête sur les finances des consommateurs, sauf que les mêmes ménages sont interrogés tous les deux ans. Lancée en 1994, l'enquête permet de recueillir des données sur les pensions alimentaires à titre de source de revenu. Les résultats du premier cycle sont actuellement en train d'être publiés. Les résultats mettront en évidence l'évolution des niveaux de soutien dont les répondants ont bénéficié ainsi que d'autres changements, comme les caractéristiques de la population des bénéficiaires de pensions alimentaires.

DONNÉES DE REVENU CANADA

Statistiques fiscales

Les renseignements sont tirés des déclarations de revenus présentées à Revenu Canada, notamment le nombre de payeurs et de bénéficiaires de pensions alimentaires et le montant des pensions. Par l'intermédiaire de sa Division des statistiques, Revenu Canada publie des données fiscales de base sur diverses caractéristiques des déclarations, comme leur nombre, le nombre de personnes qui ont déclaré des revenus et des déductions particuliers et les montants totaux déclarés dans ces catégories. Revenu Canada peut également publier des renseignements sur le revenu total des particuliers.

BIBLIOGRAPHIE

Galarneau, Diane, et Jim Sturrock

1997 *Revenu familial après séparation*, n° 13-588-MPB au catalogue, n° 5, Ottawa, Statistique Canada, Division de l'analyse des enquêtes sur le travail et les ménages.

Hornick, J.P., Lorne Bertrand et Nicholas Bala

1999 *L'enquête sur les pensions alimentaires pour enfants : Analyse préliminaire des données de la phase 2*, Ottawa, ministère de la Justice du Canada.

J&J Research Associates

1990 *Evaluation of the Divorce Act 1985 – Phase II: Monitoring and Evaluation*, Ottawa, ministère de la Justice du Canada.

Kerr, Richard & Associates

1999 *Social Assistance and Child Support – A Pilot Study*, Ottawa, ministère de la Justice du Canada.

Lindsay, Colin

1992 *Les familles monoparentales au Canada*, n° 89-522F au catalogue, Ottawa, Statistique Canada.

Marcil-Gratton, Nicole, et Céline Le Bourdais

1999 *Garde des enfants, droits de visite et pension alimentaire : Résultats tirés de l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes*, Ottawa, ministère de la Justice du Canada.

Conseil national du bien-être social

1997 *Profil de la pauvreté 1996*, n° H67-1/4-1995F au catalogue, Ottawa, ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux du Canada.

Revenu Canada

1994 *Statistiques fiscales – Analyse des déclarations des particuliers pour l'année d'imposition 1992 et statistiques diverses*, n° Rv 44-1994 au catalogue, Ottawa.

Revenu Canada

1996 *Statistiques sur l'impôt des particuliers, 1995*. Ottawa.

Statistique Canada

1997 « Recensement de 1996 : état matrimonial, unions libres et familles », *Le Quotidien*, 14 octobre, <<http://www.statcan.ca/Daily/Francais/971014/q971014.htm>>

Statistique Canada

1997 « Divorce des années 90 », *Rapports sur la santé*, vol. 9, (2), p. 55, n° 82-003-XPB au catalogue.

Statistique Canada

1990 *Divorces 1987-1988*, n° 82-003S au catalogue, Ottawa.

Statistique Canada

1991 *Divorces 1990*, n° 82-003S17 au catalogue, Ottawa.

Statistique Canada

Divorces (1991, 1992, 1993, 1994, 1995), n° 84-213-XPB au catalogue, 1991, 1992, 1993, 1994, 1995.

Statistique Canada

1996 *Mariages 1995*, n° 84-212-XPB au catalogue, Ottawa.

Statistique Canada

1992 *Mariages et vie conjugale au Canada*, n° 91-534XPF au catalogue, Ottawa.

Statistique Canada

1983 *Mariages et divorces – La statistique de l'état civil*, vol. II, n° 84-205 au catalogue.

Statistique Canada

« Tableaux standard : Mariages et divorces – Statistique de l'état civil 1986 », données inédites.

Statistique Canada

Division des enquêtes sur les ménages, « Enquête sur les finances des consommateurs », données inédites.

L'Institut Vanier de la famille

1996 *Les familles canadiennes – Faits et chiffres*, Ottawa.